



Le pourcentage d'un avocat

Par **max_old**, le **21/02/2008** à **10:40**

Bonjour,

cela faisait 7 ans que nous étions en litige avec une société pour une affaire d'indemnisation et cette année le juge à enfin statué en notre faveur.

Au début de l'affaire nous avons convenu avec l'avocat qu'il toucherait entre 5% et 10% de la somme perçue mais nous n'avons rien signé donc pas de trace écrite de cet accord.

Aujourd'hui le cabinet réclame 10% hors taxe sans possibilité de discussion Mais le problème est que je n'est jamais entendu parlé d'un prélèvement de pourcentage hors taxe.

Je voudrais savoir ce qu'il est possible de faire.

Merci.